



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Frais de transport des étudiants en imagerie médicale liés aux stages

Question écrite n° 16409

Texte de la question

Mme Alix Fruchon appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la situation des étudiants préparant le diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique (DTS IMRT). Depuis la rentrée 2025-2026, ces étudiants bénéficient d'indemnités de stage alignées sur celles versées aux étudiants en diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale (DE MERM). Toutefois, contrairement à ces derniers, ils ne peuvent toujours pas prétendre au remboursement de leurs frais de transport liés aux stages. Cette différence de traitement est particulièrement pénalisante pour les étudiants effectuant leurs stages loin de leur lieu de formation, notamment dans les territoires ruraux. Elle lui demande donc si le Gouvernement envisage d'étendre aux étudiants en DTS IMRT la prise en charge des frais de transport afin de garantir une égalité de traitement entre les deux formations et de renforcer l'attractivité de cette filière essentielle au système de santé.

Données clés

Auteur : [Mme Alix Fruchon](#)

Circonscription : Indre (2^e circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16409

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2026](#), page 5879